



## RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

### Dimanche 02 mars 2025

### 6<sup>ème</sup> édition

#### 0) Préambule - Acceptation du règlement

L'inscription et/ou la participation (fait de porter un dossard) à l'une des courses du Trail du Haut-Barr implique la lecture et l'acceptation automatique par chaque concurrent du règlement. Le coureur s'engage à respecter l'ensemble du règlement. L'organisation est susceptible d'apporter des modifications à tout moment à ce présent règlement.

#### 1) Présentation

Le Trail du Haut-Barr vous propose 3 courses au choix, 13 km, 29 km et 52 km. Ces épreuves sont des compétitions sportives destinées aux coureurs initiés et non aux randonneurs. Elles comportent des barrières horaires strictes. Vous profiterez de vrais parcours de trail balisés, composés de 90% de "single tracks" entre forêt, rochers remarquables et ruines médiévales, en pleine nature et en semi-autonomie.

#### 2) Organisation

L'organisation, 100% bénévole, est assurée par Les Trailers de la Rose, association et club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). La Ville de Saverne, co-organisatrice, apporte son soutien en logistique et en infrastructures.



#### 3) Participants et inscriptions

Pour garantir la meilleure expérience possible, les inscriptions sont limitées :

- 400 places sur le 13 km
- 500 places sur le 29 km
- 300 places sur le 52 km

Inscription en ligne sur Sporkrono jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> mars 23h59 :

[TRAIL DU HAUT BARR - Sporkrono](#)

Sauf indication contraire (communiquée la semaine précédant l'épreuve via les réseaux sociaux), aucune inscription sur place ne sera possible.

#### 4) Épreuves : description et barrières horaires

**DÉPART** rue du Parc Celtique à Saverne. Prévoir 20 minutes en marchant ou 10 minutes en trottinant : <https://goo.gl/maps/XZDp7ax4PE5wyUFHA>

**ARRIVÉE** au COSEC des Dragons, Place des Dragons à Saverne : <https://goo.gl/maps/Vs6R6mJcobXVNtzCA>

##### THB 13 : Trail "Sprint" - parcours de 13 km pour 470 m de D+

- Départ à 10h30
- 1 ravitaillement intermédiaire : km 7 (Schaeferplatz)

##### THB 29 : Trail "Court" - parcours de 29 km pour 1300 m de D+

- Départ à 9h30
- 2 ravitaillements intermédiaires : km 7 + km 21 (Stambach)

##### THB 52 : Trail "Long" - parcours de 52 km pour 2200 m de D+

- Départ à 7h00
- 4 ravitaillements intermédiaires : km 7 + km 21 + km 35 (Herrgott) + km 44 (Stambach retour)

Le kilométrage et le dénivelé sont donnés à titre indicatif. Les tracés et profils de course sont visibles sur le site internet [www.trailduhautbarr.com](http://www.trailduhautbarr.com)

L'Organisation se réserve le droit de modifier les tracés selon les conditions météorologiques ou les accords officiels (municipaux et préfectoraux).

Plusieurs barrières horaires ont été fixées :

- **THB 52 :**
  - km 21 (poste ravito) à 10h30 (soit 3h30 après le départ).
  - km 44 (poste ravito) à 14h30 (soit 7h30 après le départ).
- **THB 29 :** km 21 (poste ravito) à 13h00 (soit 3h30 après le départ).
- **Toutes courses confondues :** arrivée au plus tard à 16h00.

Passés ces délais, les coureurs ne feront plus partie de la course et seront classés DNF ("Did Not Finish").

#### 5) Tarifs

- **THB 13 :** 15€
- **THB 29 :** 25€
- **THB 52 :** 40€

Les tarifs comprennent :

- Les frais d'inscription en ligne (de 1€ à 1,90€ selon l'épreuve).
- 1€ solidaire reversé à une association locale en lien avec la santé et/ou le sport (pour rappel en 2024 : l'association "Als'asperger").

## 6) Annulation / Transfert de dossard

L'annulation ou le transfert de dossard par le Participant sont possibles jusqu'au dimanche précédent la course, via son dossier en ligne sur SporKrono. Aucun justificatif n'est nécessaire. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés hormis 1€ (don association) et hormis les frais d'inscription en ligne (variant entre 1€ et 5% du montant de l'inscription). Les frais de transaction bancaire (remboursement suite à annulation) sont pris en charge de l'Organisation.

Dans le cas où l'Organisation est contrainte d'annuler l'épreuve pour des raisons extérieures (épisode météorologique intense, interdiction d'accès au milieu naturel, pandémie, conflit armé, etc.), les Participants auront le choix entre le report de l'inscription ou le remboursement intégral.

## 7) Conditions d'inscription

Une inscription sera validée uniquement sur présentation de l'une des pièces suivantes (lors de l'inscription en ligne) :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass "J'aime Courir" délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la course.
- A défaut, pour les personnes majeures, une attestation Parcours de Prévention Santé (PPS). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de l'épreuve. Le PPS est à remplir depuis le site internet : <https://pps.athle.fr/>
- A défaut, pour les mineurs, le questionnaire spécifique à remplir, disponible sur la plateforme d'inscription SporKrono ou depuis ce lien :  [questionnairesante-mineur.pdf](#)

*L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé. En cas de réponse positive à une question ou plus, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins de six mois.*

Cas des coureurs de nationalité étrangère : ils sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction certifiée sera nécessaire.

Sans présentation de l'un de ces documents, l'Organisation ne pourra pas remettre de dossard.

## 8) Âge des Participants

Défini selon les règles en vigueur de la Commission des courses Hors Stade.

- **THB 13** : épreuve ouverte à partir de la catégorie U20 (Juniors), soit les personnes nées jusqu'en 2007.
- **THB 29 et THB 52** : épreuve ouverte à partir de la catégorie U23 (Espoirs), soit les personnes nées jusqu'en 2005.

## 9) Spécificité des épreuves : c'est du Trail-Running...

Les Participants doivent être entraînés aux terrains montagneux et pleinement conscients des difficultés liées à la longueur de l'épreuve (fatigue, problèmes digestifs, risque de blessure...) et / ou aux conditions hivernales (pluie, vent, froid, terrain glissant...).

Il appartient donc à chaque Participant :

- de ne pas surestimer ses capacités ;
- de choisir son épreuve selon son EXPÉRIENCE sur la distance visée ;
- de consulter la météo la veille du départ afin de choisir LUI-MÊME une tenue et des équipements adaptés aux conditions prévues.

## 10) Matériel

Étant donné que tous les Participants ont coché "J'ai lu le règlement" lors de l'inscription, y compris l'article 9 ci-dessus, il n'est pas nécessaire d'établir une liste de matériel obligatoire. Néanmoins, voici une liste du matériel conseillé :

- Chaussures de Trail cramponnées en bon état ;
- Réserve d'eau de 1 à 1,5 litre (THB 29 et THB 52) ou 0,5 litre (THB 13) ;
- Vivres de course (fruits secs, barres énergétiques, bretzels...)
- Couverture de survie (dans son emballage d'origine et non découpée) ;
- Téléphone portable chargé avec n° des Secours enregistré ;
- Sifflet ;
- Veste coupe-vent, paire de gants, bonnet ou bandeau, tour de cou
- Petite pharmacie personnelle (Élasto, pansement anti-ampoules...)
- Gobelet personnel

*(depuis sa création en 2019, le Trail du Haut-Barr respecte la charte sur la réduction des déchets. De ce fait, aucun gobelet ne sera fourni, ni sur les ravitaillements intermédiaires, ni sur le ravitaillement final.*

Équipement conseillé en cas de conditions froides et / ou humides :

- Collant long de course à pied
- Sous-couche en mérinos
- Veste thermique intermédiaire
- Veste imperméable et respirante

L'Organisation ne saurait être responsable d'un défaut d'équipement de la part d'un Participant, toutefois et pour la sécurité de ce dernier, se réserve le droit de lui interdire le départ s'il ne présenterait pas un matériel adapté à l'épreuve et aux conditions du jour, ceci pour sa propre sécurité.

Les BÂTONS ne sont pas autorisés sur le THB 13 (OK sur le THB 29 et le THB 52).

## 11) Dossards

Les dossards devront être retirés par le Participant en personne.

Le retrait des dossards s'effectue au COSEC des Dragons, le dimanche matin à partir de 6h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve concernée.

Le dossard est à porter obligatoirement à l'AVANT et VISIBLE durant toute la course, il ne doit pas être plié ou découpé ! Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de perte ou de dégradation du dossard.

## 12) Briefing avant-course

Il se tiendra sur la ligne de départ, 10 minutes avant chaque épreuve.

## 13) Balisage - Jalonneurs

Le balisage sera explicité lors du briefing et pourra être effectué sous plusieurs formes : plâtre au sol, cônes, panneaux, peinture éphémère biodégradable, rubalise.

Des jalonneurs assurent la sécurité aux intersections, le fléchage et l'assistance aux coureurs désireux d'abandonner.

L'Organisation prend un grand soin à rendre le parcours visible, elle ne saurait être tenue pour responsable d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs.

## 14) Pénalités et disqualification

L'Organisation a plein pouvoir pour faire respecter le règlement (pénalités, disqualification, etc.)

En cas de triche avérée, l'Organisation pourra sur simple « observation » (sans avoir besoin de fournir une preuve) mettre hors course le concurrent ou lui attribuer une pénalité applicable immédiatement ou par décision ultérieure.

Il est entendu que les membres de l'Organisation n'ont pas d'obligation de porter un visuel spécifique.

### Disqualification :

- Irrespect envers les bénévoles, le public ou les autres coureurs ;
- Non-assistance à un coureur ;
- Non-respect de l'intégralité du parcours ;
- Couper dans les virages ;
- Dossard ne correspondant pas au coureur qui le porte ;
- Jet de détritrus ;
- Courir avec un animal, qu'il soit attaché ou pas
- Toute aide mécanique ou motorisée

### 30 min de pénalité :

- Assistance / ravitaillement en-dehors des postes de ravitaillement
- Courir accompagné par une personne extérieure (sans dossard)

### 15) Abandon

Lorsqu'un Participant décide d'abandonner, il doit rejoindre le poste de ravitaillement le plus proche par ses propres moyens, sauf si sa situation nécessite l'intervention des Secouristes. Le rapatriement depuis un poste de ravitaillement vers le Poste de Secours principal est pris en charge par l'Organisation (les Secouristes si intervention).

L'abandon implique de remettre le dossard au Chef du poste ravitaillement ; son titulaire sera classé "DNF".

### 16) Chronométrage

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide de puces électroniques par la société Sporkrono.

### 17) Résultats

Les classements seront disponibles sur internet en live sur [www.sporkrono.fr](http://www.sporkrono.fr)

### 18) Remise des prix

Des lots seront attribués aux 3 premiers scratch des 3 épreuves ainsi que les premiers de chaque catégorie d'âge FFA.

La présence sur le podium est souhaitable pour recevoir son lot. C'est plus sympa... Pour le public, pour l'Organisation...

### 19) Secours

Ils seront assurés par une unité de la Protection Civile présente sur les parcours ainsi que sur le Poste de Secours principal situé à l'arrivée.

Les secouristes, médecins officiels et la direction de course sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent considéré comme inapte à continuer l'épreuve ;
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils estimeront en danger.

### 20) Vestiaires, consigne, douches, massage, buvette, restauration

Toutes ces merveilles seront à disposition au COSEC des Dragons.

Un repas est proposé à tarif préférentiel au moment de l'inscription en ligne. Sur place, majoration de 2€ et disponibilité non garantie.

### 21) Besoin d'un hébergement avant la course ?

Plusieurs types d'hébergement sont proposés (hôtel, chambres d'hôtes, camping en mobile home...). Tous les renseignements sont disponibles auprès de l'Office de Tourisme de Saverne : <http://www.tourisme-saverne.fr/>

### 22) Assurance

L'Organisation est couverte par un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de la MAIF mais décline toute autre responsabilité.

### 23) Droit à l'image

Chaque Participant autorise l'Organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.